

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-10-9-2

Séance du vendredi 16 novembre
2018

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-9-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique en faveur du Sport en 2018,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-2-9-1 du 23 février 2018 relative au lancement d'un appel à projets pour la féminisation du sport,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 9^{ème} Commission lors de sa réunion du 5 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution des subventions départementales telles que détaillées dans les tableaux joints en annexe à la délibération, pour un montant global de 53 414 € :
- 12 000 € pour l'organisation des mercredis de neige imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102,
 - 2 250 € au titre de l'aide aux clubs sportifs,
 - 3 500 € de soutien aux clubs qui ont participé à des compétitions internationales,
Ces crédits d'un montant global de 5 750 € seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102,
 - 18 800 € pour l'organisation de manifestations sportives imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25571-102,
 - 14 864 € pour le fonctionnement des comités départementaux imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102,
 - 2 000 € pour l'appel à projets « Féminisation du sport » imputés sur le programme E832 - ligne 65-32-6574-2578-102.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité